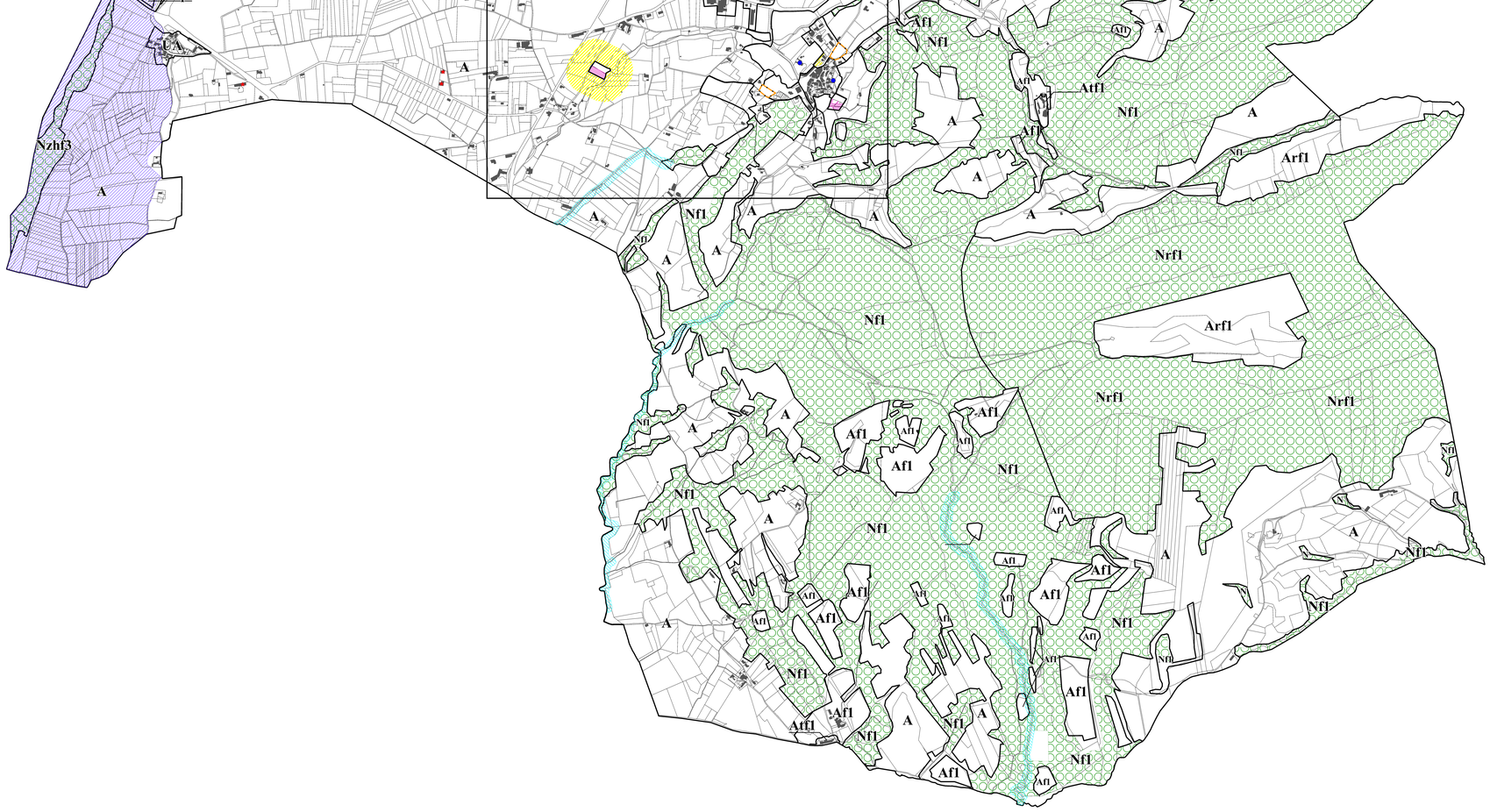


EMPLACEMENTS RESERVES

N° - Destination - Bénéficiaire - Superficie

1 - Extension du cimetière - Commune - 1 473 m²
2 - Extension de la STEP - Commune - 2 075 m²

LEGENDE

- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés
- Zone non aedificandi
- Elément identifié au titre de l'article L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- Elément identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- PPRi "Sud-Ouest du Mont-Ventoux"
- PPRi bassin versant de l'Ouvèze

N

GIGONDAS

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE



PIECE N° 3.2

Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1

Plan de zonage partie Sud

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Conçu par	COMMUNE
Dressé par	SOLIHA Vaucluse
C. ARNOUX	Directrice
JB. FORNEL	Responsable urbanisme
R. FABEL	Assistante d'études urbanisme

Echelle : 1/5000

31/12/2020